



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021 à la mairie à 19h15

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Sylvie Michanol, Mme Clara Momenceau, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Laetitia Bouin, Mme Audrey Cattus qui donne pouvoirs à M. Didier Bertolo et Mme Stella Hébert-Le Bronec

Mme Nadine Viers est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

- 1) Acceptation don véhicule du Conseil départemental
- 2) Rectification sur amortissements
- 3) Décision modificative n°1
- 4) Avancement des commissions
- 5) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 6) Questions diverses

1. Acceptation don véhicule du Conseil départemental

M. le Maire dit que le département renouvelle sa flotte de véhicules pour des voitures électriques et que les anciens véhicules ont été offerts aux communes du département.

Gommecourt s'est vu attribuer une Peugeot 108 récente, avec peu de kilomètres.

Elle pourra être utilisée par les employés communaux et par les élus, elle pourra également être utilisée pour le transport des personnes dans le cadre du CCAS.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la décision du Conseil départemental de nous faire don d'un véhicule de marque Peugeot, modèle 108 immatriculé DT-792-HV du 28 mai 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir,

- Décide d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.
- Décide d'intégrer ce bien dans l'actif de la commune :

Nature du bien : véhicule

Compte : 2182

Valeur : 8 000€

N° inventaire : V20202103

2. Rectification sur amortissement

M. le Maire dit qu'il convient de délibérer afin de corriger une erreur sur des amortissements antérieurs.

Considérant qu'en application de l'avis 2012-5 du 18 octobre 2012 du CNOCP (Conseil de Normalisation des Comptes Publics) relatif au changement des méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, les collectivités locales appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 sont autorisées, à corriger les anomalies liées à l'absence d'amortissements par prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

Considérant que l'écriture se traduit par une opération d'ordre non budgétaire dans la limite du solde créditeur du compte 1068,

Considérant qu'une requalification des amortissements antérieurs sur le compte 28088 est demandée par la Trésorerie et sera effectuée en :

- créditant le compte 281531 de 5 508.20€

- débitant le compte 1068 de 5 508.20€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser cette rectification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, autorise cette rectification.

3. Décision modificative n°1

M. le Maire dit qu'il convient d'adopter la décision modificative suivante afin de pallier le manque de crédits nécessaires au budget pour l'amortissement des réseaux d'eau.

Compte dépenses de fonctionnement 6811/042 + 558€

Compte de recettes de fonctionnement 7066 + 558€

Compte recettes d'investissement 281531/040 + 558€

Compte dépenses d'investissement 2152 + 558€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, adopte la décision modificative n°1.

4. Avancement des commissions et syndicats

Commission environnement

M. Fouquereau demande si l'ancien panneau au marais va être remplacé. Mme Bocquiaux dit que le PNR ne finance pas le remplacement des panneaux, si on veut qu'il soit remis c'est à la charge de la commune.

M. Fouquereau dit que les bancs ont été installés et qu'ils n'ont pas subi de dégradation à ce jour.

M. Ben Mansour dit que le Conseil départemental a fauché les fleurs qui avaient été plantées rue des Bosquets lors de leur passage pour le nettoyage des bords de la départementale.

Mme Viers dit qu'il a été décidé de faire un bilan des plantations afin de décider ce qui sera fait par la suite, elle dit que des habitants ont proposé de donner des graines.

CCPIF

M. le Maire dit qu'une réunion a lieu demain, que c'est une réunion purement administrative.

5. Questions diverses

M. le Maire dit que l'entreprise TPN a envoyé les devis pour la Côte aux Chiens, le chemin de Sainte Geneviève et les trottoirs rue des Bosquets. Le montant dépasse sensiblement ce qui avait été budgétisé. Des devis vont être demandés à d'autres entreprises. M. Ben Mansour demande sur quelle longueur le chemin de Sainte Geneviève sera fait, M. le Maire lui répond que ce sera sur 100 mètres.

M. le Maire dit que le récital à l'église de Gommecourt le 1^{er} juillet dernier s'est très bien passé, que tout le monde était content et que cela a permis de jauger la capacité des places à l'église. Il y avait environ 180 personnes et les gens n'étaient pas serrés. Il souhaite qu'il y ait un autre concert à l'automne prochain. Il dit que l'artiste M. Dominique de Williencourt a fait don de son cachet d'un montant de 2 461€ à la commune via l'association « Les amis du Violoncelle », que cela servira à restaurer les vitraux de l'église.

Mme Viers dit que François Macaire a fait un gros travail sur ce projet.

M. le Maire dit qu'il faut des volontaires pour organiser le traditionnel pot du 14 juillet, qu'il se déroulera à la bibliothèque de Clachaloze à 18h.

M. Cosnier demande ce qu'il en est de l'installation de l'éclairage public chemin des Garolins.

M. le Maire dit que ce sera fait cette année.

M. le Maire dit qu'il souhaite créer une commission qui soit chargée de réfléchir à de futurs projets communaux afin de pouvoir respecter le cadre règlementaire des préemptions ; qu'en effet, lorsque l'on préempte, il est préférable d'avoir déjà un projet.

M. Ben Mansour demande ce qu'il en est du projet d'aménagement touristique sur le terrain du Temple, M. Solaro dit qu'il rencontre le propriétaire bientôt et qu'il souhaite lui parler d'un autre terrain susceptible d'accueillir son projet.

Mme Viers dit que plusieurs mamans lui ont demandé ce qu'il en était de l'installation d'un terrain de jeux pour les jeunes enfants. Elle dit qu'il faudrait que ce projet voie le jour comme cela avait été promis lors de la campagne. M. le Maire dit que le terrain près de la salle communale pourrait accueillir ce projet.

M. Macaire dit que le rapport des géotechniciens qui sont chargés de l'étude structure de l'église sera rendu dans environ trois semaines et que le rapport définitif sera rendu une semaine plus tard.

M. Fouquereau demande si les employés communaux peuvent mettre des caméras à des endroits stratégiques où sont constatés les dépôts sauvages. Il dit qu'il y a eu plusieurs dépôts dernièrement dont des pneus. Il dit qu'il faudrait équiper les caméras de piles rechargeables.

M. Fouquereau dit qu'il y a une voiture tampon Côte aux Chiens et que le propriétaire a dit aux employés communaux qu'il ne l'enlèverait pas tant qu'il ne serait pas convoqué en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h30

Délibération n°1 : « Acceptation don véhicule du Conseil départemental »
Délibération n°2 : « Répartition sur amortissement »
Délibération n°3 : « Décision modificative n°1 »

Roselyne Bocquiaux

Nadine Viers

Ramzi Ben Mansour

Didier Bertolo

Sylvain Cosnier

Patrick Hérouin

Olivier Fouquereau

Sylvie Michanol

Clara Momenceau

Gérard Solaro

Arnaud Thomas

François Macaire